De facto

Les villes accueillantes

16 | Février 2020

Pascal Dubourg-Glatigny
Michel Agier
Cyrille Hanappe
Filippo Furri et Thomas Lacroix
Stéphanie Dadour

Responsable scientifique :
Michel Agier

De facto

Les villes accueillantes

16 | Février 2020

Pascal Dubourg-Glatigny
Michel Agier
Cyrille Hanappe
Filippo Furri et Thomas Lacroix
Stéphanie Dadour

Responsable scientifique :
Michel Agier

GÉNÉRIQUE

L'Institut Convergences Migrations publie la revue *De facto* pour offrir nouveaux points de vues sur les migrations grâce à des articles signés par des spécialistes ainsi qu'une interview en vidéo.

Créée en novembre 2018 dans le cadre de la mission "Insertion dans le débat public" de l'Institut, la revue *De facto* explore chaque mois, pour le grand public, un thème particulier sur les questions de migration.

Écrits dans un style adapté aux formats et au lectorat d'un média généraliste, les articles, illustrations, graphiques et vidéos peuvent être republiés ou rediffusés librement sous la Licence Creative Commons Attribution-No derivative 4.0 International (CC BY-ND 4.0).

Directeur de publication
François Héran

Comité éditorial
Solène Brun
Sara Casella-Colombeau
Catherine Daurèle
Annabel Desgrées du Loû
Antonin Durand
Nelly El-Mallakh
Anne Gosselin
Camille Schmoll

Comité de la rubrique *En images*
Elsa Gomis
Francesco Zucconi
Perin Emel Yavuz

Rédactrice en chef
Catherine Guilyardi

Coordinatrice éditoriale
Perin Emel Yavuz

Conception graphique, communication
Perin Emel Yavuz

Institut des Migrations
Campus Condorcet, Hôtel à projets
8, cours des Humanités
93322 Aubervilliers Cedex
France
http://icmigrations.fr/defacto/
Twitter : @DefactoMig
Contact : defacto@icmigrations.fr

SOMMAIRE

Michel Agier	Introduction	7
	Sur le terrain	
Pascal Dubourg-Glatigny	Zamość, une ville d'hospitalité dans la Pologne de la Renaissance	10
Michel Agier	Accueillir dans la ville quand l'État s'y refuse	18
	Paroles de chercheurs	
Cyrille Hanappe	Un nouvel urbanisme pour accueillir celui qui vient	22
	En cartes	
Filippo Furri et Thomas Lacroix	Les « villes accueillantes » s'organisent en réseau mondial	30
	En images	
Stéphanie Dadour	Le relevé pour saisir la fabrique du foyer avec un étranger	36

INTRODUCTION

« *La cité commence par un asile* » écrivait l'historien Jules Michelet en 1831 alors qu'il faisait le récit de la fondation de Rome. Les étrangers et autres « hors-la-loi » qui trouvèrent là un asile formèrent le peuple de la première « ville-monde » (*Urbs et Orbis*). Cette histoire de fondation de ville s'est répété autant de fois qu'il y eut de migrations dans l'histoire de l'humanité, et qu'il fallut trouver un abri, refonder des lieux et des communautés. La « ville accueillante » met en œuvre cette relation consubstantielle entre les mobilités et les villes.
C'est encore le cas à Zamosc en Pologne à la fin du XVI^e^ siècle, quand une cité nouvelle naît et se développe grâce à l'accueil des juifs et protestants, parias des autres régions européennes en ce temps de sanglants conflits religieux.

Puis, à la fin du XX^e^ siècle l'idée revient et c'est bien plus qu'une affaire de migration : « *Il ne s'agit plus simplement de nouveaux prédicats pour enrichir le vieux sujet nommé "ville". Non, nous rêvons d'un autre concept, d'un autre droit, d'une autre politique de la ville* », écrivait Jacques Derrida en 1996 à propos des villes refuges. Et au XXI^e^, plusieurs villes dans le monde se relient

pour s'entraider dans la réalisation de
cet idéal d'accueil qui va, et pas par hasard,
avec ceux de « vivre ensemble », « ville
inclusive » ou « interculturelle ».
La ville dans sa matérialité, tout comme
l'organisation des maisons, se transforment
et s'agrandissent en se faisant accueillantes
et hospitalières.

Michel Agier

SUR LE TERRAIN

ZAMOŚĆ, UNE VILLE D'HOSPITALITÉ DANS LA POLOGNE DE LA RENAISSANCE

SUITE AUX GUERRES DE RELIGION QUI RAVAGENT L'EUROPE, CERTAINS SOUVERAINS DÉCIDENT DE CRÉER DES CITÉS NOUVELLES SOUS LE SCEAU DE LA TOLÉRANCE RELIGIEUSE AU TOURNANT DES XVIE ET XVIIE SIÈCLES. ON LES TROUVE SUR TOUT LE CONTINENT, DE LIVOURNE EN TOSCANE À GLÜCKSTADT AU SCHLESWIG-HOLSTEIN OU HENRICHEMONT EN FRANCE, SYMBOLE DE LA CONCORDE INSTITUÉE PAR L'ÉDIT DE NANTES DONT LA CONSTRUCTION EST INTERROMPUE PAR L'ASSASSINAT D'HENRI IV EN 1610…

ZAMOŚĆ, ÉDIFIÉE EN POLOGNE À PARTIR DE 1580, EST L'UN DES PROJETS LES PLUS PRÉCOCES ET LES PLUS ABOUTIS DE CES VILLES D'HOSPITALITÉ.

PASCAL DUBOURG-GLATIGNY, HISTORIEN

Pascal Dubourg-Glatigny, « Zamość, une ville d'hospitalité dans la Pologne de la Renaissance », in : Michel Agier (dir.), Dossier « Les villes accueillantes », *De facto* [En ligne], 16 | Février 2020, mis en ligne le 26 février 2020. URL : http://icmigrations.fr/2020/02/24/defacto-016-01/

Plan dit « hippodamien » (octogonal) de Zamość, ville de Pologne. Zamoscium. Nova Poloniae civitas dans G. Braun, F. Hogenberg, Civitates orbis terrarum, 1617.

« *Grâce aux libertés et aux privilèges que* [Jan Zamoyski] *avait obtenus du Roi* [Étienne Batory], *il rassembla des marchands et des artisans de différentes nations et de différents lieux*[1] ». Ainsi commence le récit de la fondation de la ville de Zamość par Reinold Heidenstein, un prussien catholique, secrétaire du roi de Pologne.

Zamość porte le nom de son créateur, Jan Zamoyski, chancelier et connétable de la république aristocratique dite des Deux-Nations, qui scelle en 1569 l'union des monarchies polonaise et lituanienne ; l'État le plus étendu de l'Europe du temps. Cette nouvelle ville polonaise incarne la modernité architecturale et urbanistique, avec son plan hippodamien (octogonal), ses fortifications monumentales et son palais princier situé à l'écart de la maison communale qui domine la place centrale.

[1] Reinold Heidenstein, « De Vita Ioannis Zamoscii », in : Adam Tytus Działyński, *Collectanea vitam resque gestas Joannis Zamoyscii*, Poznań, 1861, p. 81.

Zamość constitue un important relais sur les routes commerciales des plaines de la Ruthénie et de l'Orient ottoman qui font la richesse du pays. Elle reflète aussi, dans un espace confiné, l'esprit de tolérance et d'accueil que la Pologne cultivait depuis le début du XVI^{e} siècle.

La Pologne, terre d'accueil des communautés religieuses persécutées

Suite à l'expulsion des Juifs d'Espagne en 1492 et des pogroms qui sévissent dans les États allemands depuis le Moyen Âge, les rois de Pologne répètent régulièrement leur invitation aux populations persécutées. Un édit royal garantissait à l'époque les droits de circulation, d'installation et de propriété des Juifs du royaume, protégeait les synagogues et l'autonomie des communautés religieuses et les prémunissait contre les faux procès en blasphèmes.

Avec l'avènement de la Réforme, qui connaît un vif succès au sein de la noblesse polonaise de la Renaissance, la Pologne est à nouveau terre d'accueil avec l'arrivée de protestants de l'Europe entière. L'acte de la confédération de Varsovie, promulgué en 1573, garantit la liberté de conscience et de culte, même aux sectes les plus radicales. Son respect par le souverain est une exigence essentielle de l'accès au trône de Pologne-Lituanie.

Bien que certaines communautés se renferment sur elles-mêmes, comme les Antitrinitaires qui

Photos de la ville. Copyright : Piotr Z. Kowalski.

expulsent les catholiques de leur fief de Raków et résistent à l'installation des Luthériens, aucune communauté n'échappe à la constitution d'une culture polonaise collective faite de partage et de confrontations parfois virulentes.

Une coexistence pacifique unique dans l'Europe bouleversée par des conflits confessionnels

Dans de nombreux domaines, les échanges et les circulations entre les communautés sont fré-quents. À Pińczów, l'académie calviniste créée par le grec François Lismanini donne naissance à la première grammaire de langue polonaise, œuvre d'un Normand Pierre Statorius (1568). L'architecte et sculpteur florentin Santi Gucci, résident protestant de la ville, reçoit de nombreuses commandes royales et travaille tant pour les dominicains de Cracovie que pour des familles de magnats de toutes confessions. Son frère Matteo Gucci est l'architecte de la célèbre vieille synagogue de Kazimierz à Cracovie.

Ainsi, de nombreuses grandes villes de Pologne deviennent l'expression d'un multiculturalisme de plus en plus visible. La métropole de Léopol, à l'Est du pays (aujourd'hui Lviv en Ukraine), est le symbole de cette coexistence pacifique, unique dans l'Europe du XVI^{e} siècle, alors rongée par les guerres de religion et l'antisémitisme. À l'Est du pays selon ses frontières actuelles, l'édification de la ville de Zamość, à partir de 1580, est le produit du climat politique.

Jan Zamoyski, son créateur est élevé dans la foi calviniste puis converti au catholicisme par intérêt politique. Il est particulièrement conscient de la nécessité de maintenir les équilibres confessionnels. Il instaure la diversité des origines comme moteur d'une cité nouvelle tournée vers l'essor commercial et manufacturier du pays. Il place l'édification de la ville sous la responsabilité de l'ingénieur catholique italien Bernardo Morando.

Zamoyski négocie auprès de l'évêque pour obtenir, l'un après l'autre, les privilèges d'installation des différentes « nations », ces groupes unis par une langue, une religion ou un lieu d'origine. Les « privilèges » donnent le droit à ces communautés de vivre et travailler à Zamość, voire de se porter acquéreur de parcelles. Ils régulent les libertés professionnelles et, le cas échéant, l'exercice du culte. Les premiers sont accordés en 1583 aux Allemands, Écossais, Ruthènes, Italiens, Scandinaves et Géorgiens. Dans les années qui suivent, ils sont accordés aux Arméniens, aux Ottomans, aux Séfarades, aux Orthodoxes, etc.

Des Polonais d'origines de plus en plus diverses

Chacun est membre de sa « nation » tout en étant désormais polonais. Les négociations entre le seigneur des terres et l'évêque peuvent paraître longues et tortueuses mais, dans les faits, certaines familles sont déjà installées avant d'y être officiellement autorisées. C'est le cas de la famille juive séfarade de Cohen Mosze, par exemple, qui s'installe dès 1587 avant que sa nation y soit autorisée. Marchand turc spécialisé dans le commerce des vins et des produits de luxe, il sera le premier résident juif de la ville et participera à l'organisation communale.

La diversité des « nations » présentes dans la nouvelle cité de Zamość reflète l'élargissement des origines des sujets polonais à la Renaissance. Le roi Étienne Batory,

lui-même d'origine hongroise et polonais par mariage, institue en 1578 le régime de « l'indigénat » qui permet à des nobles étrangers d'accéder à la naturalisation. Une situation unique en Europe.

Le succès est grand : en 1589, la ville franchit une étape vers son autonomie. Elle est érigée en « Ordynacja », c'est-à-dire en principauté, et permet à ses habitants d'être exemptés d'une partie de leurs impôts et de ne pas suivre certaines lois de l'État central. L'attractivité est si forte qu'en 1591, moins de dix ans après le début de la construction, 217 parcelles sur 272 sont déjà édifiées et 26 en construction. Le plan cadastral de la place centrale, emplacement prestigieux, montre les noms et parfois les nationalités des propriétaires les plus riches de la ville vers 1600. Ils sont ruthènes, arméniens, grecs, allemands…

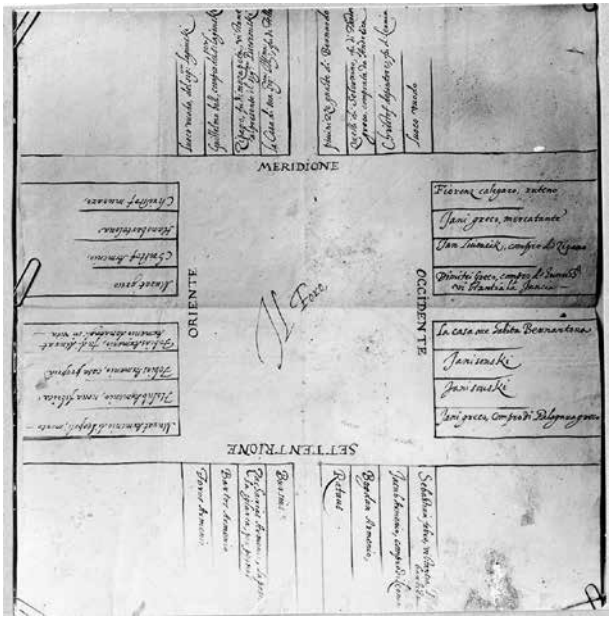

Le plan cadastral de la place centrale vers 1600 avec les noms et nations des propriétaires. Source : Szymon Jajczyk, « Muratorzy Zamojscy 1583-1609 », *Biuletyn Historii Sztuki*, 7, 1939, 2, p. 201. Document disparu pendant la seconde guerre mondiale.

Le succès économique vient avec de nouvelles initiatives. En 1585, l'Arménien Murat Jakubowicz reçoit le « privilège » de produire, vendre et exporter des maroquins et tapis « à la turque »… Une véritable autorisation à réaliser de faux tapis turcs en Pologne, pour réduire les coûts d'acheminement vers les pays du nord de l'Europe !

Un croisement des savoirs qui ne s'observe nulle part ailleurs

Le projet de Zamoyski ne serait pas complet sans une institution éducative, enracinée dans la réalité

de son époque et destinée à intervenir dans la politique du pays. Inaugurée en 1595, l'Académie de Zamość accueille des promotions d'une cinquantaine d'adolescents roturiers, auxquels on accorde une bourse. Les professeurs, dont nombre viennent de l'étranger, sont répartis entre la faculté des arts libéraux, celle de médecine et, pour la première fois dans une université polonaise, une faculté de droit. Chacun contribue à l'élaboration de l'ensemble des cours, permettant un croisement des savoirs qui ne s'observe nulle part ailleurs.

Rapidement, l'Académie révèle les intentions de son fondateur : établir, sur la base d'un solide socle humaniste, une formation d'administrateurs de l'État indépendants des clans aristocratiques. Jan Zamoyski veut constituer une nouvelle génération de serviteurs de la république.

Aujourd'hui, la Pologne est le premier pays d'Europe à accueillir des résidents étrangers

Dans la petite ville qui porte son nom, Zamoyski a mis en œuvre à la Renaissance les principes qui garantissaient, selon lui, la prospérité de la société : la diversité des origines pour apporter des compétences nouvelles, la diversité des confessions pour maintenir l'équilibre entre communautés et la diversité des savoirs pour permettre l'innovation.

Ce projet résonne aujourd'hui alors que, depuis 2015, le gouvernement polonais développe une rhétorique anti-immigration insistante, destinée à souder l'électorat autour de la peur de l'étranger et à marquer une position spécifique des pays de la nouvelle Europe au sein de l'Union Européenne. Pourtant le pays a accordé 683 000 nouveaux permis de résidence à des étrangers extra-communautaires en 2017 et 635 000 en 2018, faisant de la Pologne le premier pays d'Europe à accueillir des résidents étrangers, largement devant l'Allemagne et le Royaume-Uni — sans mentionner

la France qui n'en a délivré que 260 000[2]...

Certes, une grande partie de ces étrangers proviennent d'Ukraine, chassés de leur pays par la situation politique et économique, mais des primo-arrivants (majoritairement d'Asie et d'Amérique latine) s'installent en nombre, reconstituant peu à peu la mosaïque multiculturelle qui avait été à l'origine de la prospérité et du rayonnement de la République des Deux-Nations à la Renaissance.

[2] Voir le nombre de permis de résidence délivrés par les pays européens en 2017 (https://urlz.fr/cnEa) et en 2018 (https://urlz.fr/cnEc) d'après les relevés d'Eurostat.

L'auteur

Pascal Dubourg-Glatigny est directeur de recherche au Centre Alexandre Koyré, CNRS-EHESS-MNHN. Il est également *fellow* de l'IC Migrations.

Pour aller plus loin

Un site sur Zamość (en polonais) : https://www.zamosciopedia.pl/

Le shtetl virtuel de Zamość, réalisé par le Musée des juifs de Pologne à Varsovie (en anglais), avec beaucoup de photos d'avant la guerre : https://sztetl.org.pl/en/towns/z/17-zamosc

Valentina Lepri, *Knowledge Transfer and the Early Modern University: Statecraft and Philosophy at the Akademia Zamojska (1595-1627)*, Brill, 2019.

Katarzyna Bittner, « Zamość Poland's città ideale », in : Sabrina van der Ley et Markus Richter (dir.), *Ideal City – Invisible Cities : Ausstellung der European Art Projects in Zamosc und Potsdam*, Christoph Keller Éditions, 2006, non paginé.

Calogero Bellanca, « Zamość, note di storia e conservazione », *Storia della città*, vol. XI, n°38-39, 1987, p. 63-92.

ACCUEILLIR DANS LA VILLE QUAND L'ÉTAT S'Y REFUSE

« SI NOUS NOUS RÉFÉRONS À LA VILLE, PLUTÔT QU'À L'ÉTAT, C'EST QUE NOUS ESPÉRONS D'UNE NOUVELLE FIGURE DE LA VILLE CE QUE NOUS RENONÇONS PRESQUE À ATTENDRE DE L'ÉTAT. »

LE PHILOSOPHE JACQUES DERRIDA RAPPELAIT AINSI LE PRINCIPE AU FONDEMENT DE LA LUTTE POUR LA CRÉATION DES VILLES-REFUGES DEVANT LE PREMIER CONGRÈS DES VILLES-REFUGES, À L'INITIATIVE DU PARLEMENT DES ÉCRIVAINS À STRASBOURG EN 1996. CET ENTRETIEN VIDÉO PROLONGE LA RÉFLEXION AVEC LES CONCEPTS D'HOSPITALITÉ COMMUNALE ET DE « VILLES ACCUEILLANTES ».

MICHEL AGIER, ANTHROPOLOGUE

Michel Agier, « Accueillir dans la ville quand l'État s'y refuse », in : Michel Agier (dir.), Dossier « Les villes accueillantes », *De facto* [En ligne], 16 | Février 2020, mis en ligne le 26 février 2020. Réalisation : Catherine Guilyardi. URL : http://icmigrations.fr/2020/02/24/defacto-016-02/

REGARDER LA VIDÉO : https://youtu.be/_XNbZusjE3g

L'auteur

Michel Agier est anthropologue, directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Il est également directeur du département Policy à l'Institut Convergences Migrations. Ses recherches portent sur les relations entre la mondialisation humaine, les conditions et lieux de l'exil, et la formation de nouveaux contextes urbains.

Pour aller plus loin

Jacques Derrida, *Cosmopolites de tous les pays, encore un effort !*, éditions Galilée, 1997.

Michel Agier, *L'Étranger qui vient. Repenser l'hospitalité*, Seuil, 2018.

Babels, *Entre accueil et rejet. Ce que les villes font aux migrants* (sous la dir. de Véronique Bontemps, Chowra Makaremi et Sarah Mazouz), Le passager clandestin, 2018.

Babels, *Hospitalité en France. Mobilisations intimes et politiques* (sous la dir. de Michel Agier, Marjorie Gerbier-Aublanc et Évangeline Masson-Diez), Le passager clandestin, 2019.

Tous les entretiens vidéos de *De facto* sont accessibles sur la chaîne Youtube de l'Institut Convergences Migrations : https://www.youtube.com/channel/UCZPV5GIVMTDE8Hb6-7702lg

PAROLES DE CHERCHEUR

UN NOUVEL URBANISME POUR ACCUEILLIR CELUI QUI VIENT

FACE AU DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT, DES MUNICIPALITÉS SE MOBILISENT PARTOUT DANS LE MONDE, IMAGINANT UN NOUVEL URBANISME ET UNE NOUVELLE ARCHITECTURE POUR FAIRE DE LA PLACE À TOUS.

CYRILLE HANAPPE, ARCHITECTE

Cyrille Hanappe, « Un nouvel urbanisme pour accueillir celui qui vient », in : Michel Agier (dir.), Dossier « Les villes accueillantes », *De facto* [En ligne], 16 | Février 2020, mis en ligne le 26 février 2020. URL : http://icmigrations.fr/2020/02/24/defacto-016-03/

Un concert à la Maison des réfugiés.
Crédits : Cyrille Hanappe.

Fin 2015, quand le maire de Grande Synthe (Nord) décide de créer le premier « camp humanitaire[1] » de France, il le fait contre l'avis de l'État. Damien Carême répond ainsi à l'installation sur sa petite commune de plus de 2 500 migrants en partance pour l'Angleterre. Le campement du Basroch, décrit par Mathieu Baltazar, chef de projet adjoint chez Médecins Sans Frontières (MSF), comme « pire que tout », est un lieu informe de tentes et de cabanes enfoncées dans une boue collante et froide.

Le maire décide donc de s'associer à MSF pour la construction d'un camp qui respecterait la dignité de ses habitants. L'État n'aura de cesse, par l'intermédiaire de son préfet, de tenter d'empêcher l'ouverture du camp de La Linière, allant jusqu'à remettre en cause le respect de normes de sécurité, pourtant totalement absentes de l'ancien campement !

MSF prend la quasi-totalité du coût de construction en charge (3 millions d'euros), la mairie environ 15 %, mais l'État, légalement responsable de l'hébergement

[1] La notion de « camp humanitaire » est un concept inexistant dans la terminologie de la logistique humanitaire. Employé par les médias et les responsables politiques, ce terme fusionne deux idées plus anciennes, à savoir le camp de réfugiés et l'action humanitaire.

sur l'ensemble du territoire, ne met pas un sou. Une attitude cohérente avec son inaction à Calais, la ville voisine.

Les politiques locales se redéfinissent

Des erreurs importantes seront commises lors de la construction de la Linière, puis dans la gestion du camp, signes de la complexité de la situation et de l'inexpérience de tous les acteurs. Elles expliqueront en partie l'incendie provoqué par un petit groupe d'habitants en avril 2017 qui met fin à l'existence du camp, mais avec cette initiative de Grande-Synthe, c'est la première fois en France qu'une ville prend en charge la mission d'accueil légalement dévolue à l'État.

Sans remonter au haut Moyen Âge et à l'époque des villes-franches, l'action de Damien Carême réactive le mouvement municipaliste des années 1970 porté par deux maires, dont René Carême, le père, déjà maire de la ville du Nord, et Hubert Dubedout de Grenoble. Face aux errements de l'État en matière d'accueil et à la réalité vécue sur les territoires, les politiques locales se redéfinissent.

Les villes françaises se nourrissent d'autres expériences dans des lieux confrontés depuis longtemps à ces problématiques, en Grèce, en Amérique Latine ou en Asie du Sud-Est. En France, la recherche pluridisciplinaire sur la « Ville Accueillante » débouche en 2018 sur un livre éponyme et fournit une réflexion et des solutions pratiques face à ces nouvelles questions sociales et urbaines.

Le positionnement fort de Damien Carême en faveur d'un accueil municipal des migrants n'a pas tardé à faire des émules dans toute la France, principalement dans des villes de gauche et écologistes. Si, à Briançon, Grenoble, Nantes, Ivry, Paris ou encore Montreuil, certains engagements ont pu apparaître comme des positionnements de principe ou d'opportunité face aux

gouvernements successifs, ils s'inscrivent néanmoins dans un courant mondial.

Les villes accueillantes imaginent la ville de demain

L'accès au pouvoir de gouvernements autoritaires affirmant et légiférant clairement contre l'accueil amène les maires à des engagements plus marqués, comme celui de la ville de Riace en Calabre. Le maire de la petite ville italienne connaîtra d'ailleurs des ennuis judiciaires sous le ministère de l'Intérieur de Mateo Salvini (2018-19). Damien Carême revient, lui, dans l'actualité en 2018 avec la création de l'Association nationale des villes et territoires accueillants (Anvita) avec huit autres maires. Aujourd'hui, 34 villes et collectivités en sont membres.

En Allemagne, des dizaines de collectivités ont créé de véritables petits bouts de ville qui sont autant de quartiers d'accueil. Construits en matériaux de qualité, insérés dans un tissu urbain au fonctionnement différent de celui des camps, ils permettent aux habitants de circuler dans la ville. En 2016, plus de 70 projets étaient ainsi présentés à la Biennale de Venise dans le pavillon allemand qui avait fait son thème de l'accueil dans les villes.

Des installations à Paris pour des occupations plus longues

À Paris, si la « bulle » de la porte de la Chapelle mise en place par la mairie — et largement médiatisée en 2016 — n'est qu'un lieu de transit administratif de court terme, d'autres initiatives d'occupation plus longues sont réalisées. La Ville investit ainsi des bâtiments en attente de transformations, comme l'Hôpital Saint-Vincent-de-Paul ou la Caserne Exelmans, mais des promoteurs privés mettent aussi des bâtiments à disposition dans l'attente des chantiers. Elle prend également un rôle

actif dans la construction de bâtiments temporaires dans le Bois de Boulogne, l'ancienne fortification d'Ivry ou dans un ancien site industriel à Ivry-sur-Seine.

En 2019, une Maison des réfugiés ouvre dans le 14ème arrondissement, à l'initiative d'Aurélie El Hassak Marzorati d'Emmaüs Solidarités. C'est un lieu d'accueil de jour pour tous, migrants comme habitants plus anciens du quartier. Chacun peut y trouver des renseignements, laver son linge, accéder à une bibliothèque, prendre un verre ou manger à des tarifs très adaptés, voire gratuitement, rencontrer des personnes et y vivre des moments festifs ou de concerts. Mais ce n'est pas un lieu d'hébergement. Plus généralement, ces actions positives s'inscrivent dans un environnement global de l'accueil néanmoins désastreux, avec des milliers de personnes dans les camps informels du Nord de Paris, ainsi que des centaines de mineurs non accompagnés contraints de dormir dans les rues toutes les nuits. Pour ces derniers, la compétence de l'accueil relève du département et donc bien de la ville dans le cas de Paris.

Faire de la place à tous

Les politiques néo-municipalistes pour pallier les déficiences de l'État montrent que nombre de personnes restent exclues des dispositifs humanitaires classiques ou ne trouvent pas de lieux d'accueil. À Paris, notamment, les capacités d'accueil sont plus que saturées. Plus de 46 000 personnes sont hébergées dans des hôtels réquisitionnés, 4 000 autres sont dans la rue, dont plus de 700 enfants et 150 bébés avec leur mère.

L'arrivée et l'accueil des migrants dans les villes posent de nouvelles questions à l'architecture et l'urbanisme. De nouvelles formes de « faire abri », d'héberger, d'habiter doivent être inventées. En pleine campagne électorale, la maire de Paris a présenté des pistes de réflexion avec la création de nouveaux

centres d'hébergements, de haltes dans les mairies d'arrondissement ou de « bagageries solidaires » pour déposer ses affaires…

Le sociologue Richard Sennett appelait à « ouvrir la ville » dans son ouvrage Bâtir et Habiter – Pour une éthique de la ville » (2019) en créant des coquilles et des membranes poreuses pour que la ville s'adapte et fasse de la place à tous. Plus que jamais, la question de l'accueil dans les villes est devenue une question de développement durable.

L'auteur

Cyrille Hanappe est architecte, enseignant-chercheur à l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Belleville où il dirige le Diplôme spécialisé en architecture (DSA) « Architecture et risques majeurs ». Il s'occupe également de l'association Actes & Cités qui travaille sur la question de la dignité dans le logement. Il est *fellow* de l'Institut Convergences Migrations.

Pour aller plus loin

Cyrille Hanappe (dir.), *La Ville Accueillante*, Éditions PUCA, 2018.

Benjamin Boudou, « De la Ville-Refuge aux Sanctuary Cities : l'idéal de la ville comme territoire d'hospitalité », *Revue Sens-Dessous*, vol. 1, n° 21, 2018.

Filippo Furri, « Villes-refuge, villes rebelles et néo-municipalisme », *Plein droit*, n°115, décembre 2017.

Raphaël Krafft, *Exilés à Paris, 4 ans de crise de l'Accueil*, le Grand reportage de France Culture, 29/11/2019

Charlotte Boitiaux, *La Boue au ventre, immersion dans le camp de migrants de Grande Synthe*, Webdoc, France 24.

EN CARTES

LES « VILLES ACCUEILLANTES » S'ORGANISENT EN RÉSEAU MONDIAL

L'IMMIGRATION N'EST PAS UNE PRÉOCCUPATION NOUVELLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, MAIS LA MISE EN PLACE DE POLITIQUES MIGRATOIRES DE PLUS EN PLUS RESTRICTIVES A SUSCITÉ UNE MOBILISATION PLUS IMPORTANTE DES ÉLUS LOCAUX. POUR LA PREMIÈRE FOIS, LA CONSTRUCTION D'UN « RÉSEAU DE RÉSEAUX » DE VILLES ACCUEILLANTES SE DÉPLOIE À L'ÉCHELLE MONDIALE. LA RECHERCHE NOUS PERMET AUJOURD'HUI DE PRÉSENTER CES DEUX CARTES AUX LECTEURS DE *DE FACTO*.

FILIPPO FURRI, ANTHROPOLOGUE, ET THOMAS LACROIX, GÉOGRAPHE

Filippo Furri et Thomas Lacroix, « Les "villes accueillantes" s'organisent en réseau mondial », in : Michel Agier (dir.), Dossier « Les villes accueillantes », De facto [En ligne], 16 | Février 2020, mis en ligne le 26 février 2020. URL : http://icmigrations.fr/2020/02/24/defacto-016-04/

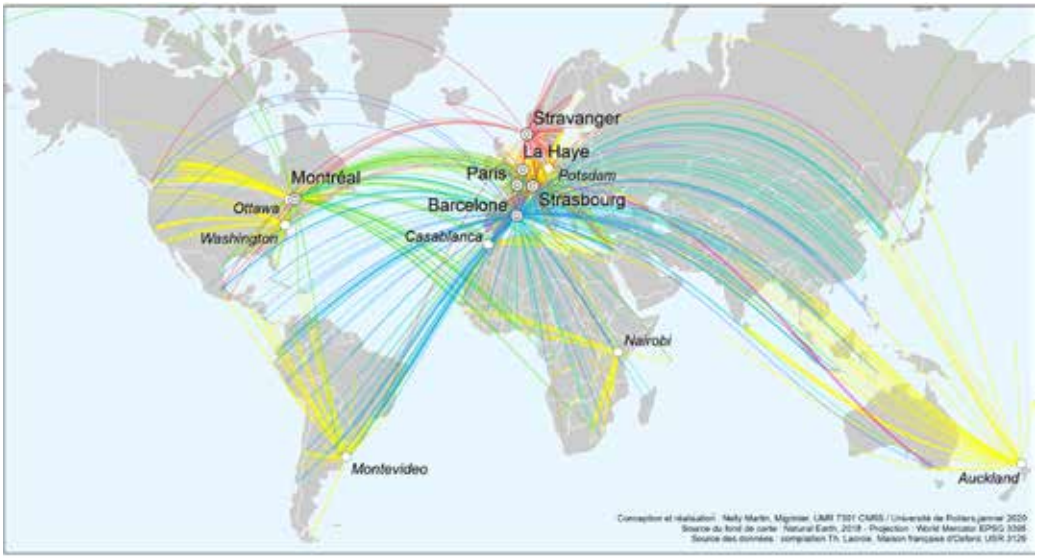

Huit réseaux mondiaux de villes investies sur les questions migratoires

- Coalition internationale des villes inclusives et durables (ICCAR)
- Inclusion sociale, démocratie participative et droits humains (commission du CGLU)
- Observatoire des maires sur le vivre ensemble (OMVE)
- Observatoire des villes inclusives (OVI)
- Réseau des villes interculturelles (ICN)
- Réseau international des villes-refuges (ICORN)
- Réseau Metropolis
- Parlement global des maires (GMP)
- Siège ou secrétariat de réseau international
- Siège de coalition régionale du réseau ICCAR

La question migratoire est, avec le changement climatique, l'un des axes majeurs de la diplomatie urbaine. La carte ci-dessus présente huit réseaux dont les membres sont répartis dans l'ensemble du monde. Elle montre que cette dynamique ne concerne pas uniquement les principaux pays d'immigration, même si ces réseaux se croisent en Europe, centre névralgique de la mobilisation.

Deux sortes de réseaux de villes se sont mises en place

Il y a d'abord l'émergence des « villes mondiales » qui développent un agenda international pour la promotion de leurs intérêts et de leur image. Le Parlement Global des Maires (GPM) et Métropolis sont deux réseaux de grandes villes internationales engagées sur une diversité de sujets. Sur les questions migratoires, ils défendent une vision socio-économique de la migration, au-delà du contrôle et du statut des gens

qui s'y trouvent. Le réseau Icorn offre un accueil aux artistes en exil. L'Observatoire sur le vivre ensemble (OMVE) est soutenu par l'association des maires francophones et agit pour la promotion de la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations.

L'autre raison de la création de ces réseaux de villes est la reconnaissance par les organisations internationales du rôle des municipalités comme partenaires des politiques publiques. De nombreux réseaux sont des émanations des organisations internationales : Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) est le conseil représentatif des collectivités territoriales dans le système onusien. Réseau généraliste, il héberge un groupe de travail sur les questions migratoires et finance l'Observatoire des villes inclusives (Ovi). Le réseau des villes interculturelles (ICN) est un projet du Conseil de l'Europe ; celui des villes inclusives et durables (Iccar), un projet de l'Unesco pour la lutte contre le racisme et la discrimination.

Ces réseaux d'envergure mondiale ne constituent que le sommet d'un iceberg qui comprend de nombreuses organisations nationales et régionales. Comme au niveau mondial, certains réseaux émanent des villes, d'autres des institutions. L'Union Européenne soutient le réseau Eurocités, en faveur de la promotion des intérêts municipaux, tout en finançant un grand nombre de projets et réseaux municipaux, tels le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), URBACT, etc.

Des villes se mobilisent dès 2015 contre les politiques migratoires des États

Ces réseaux très institutionnalisés ont d'abord servi à la promotion de différents modèles de lutte contre les discriminations et de politiques d'intégration (politique de la diversité, interculturalisme, etc.). Ils ont été très actifs dans les négociations accompagnant les Pactes mondiaux sur les migrations et les réfugiés, mais, depuis le début des années 2000, et surtout depuis

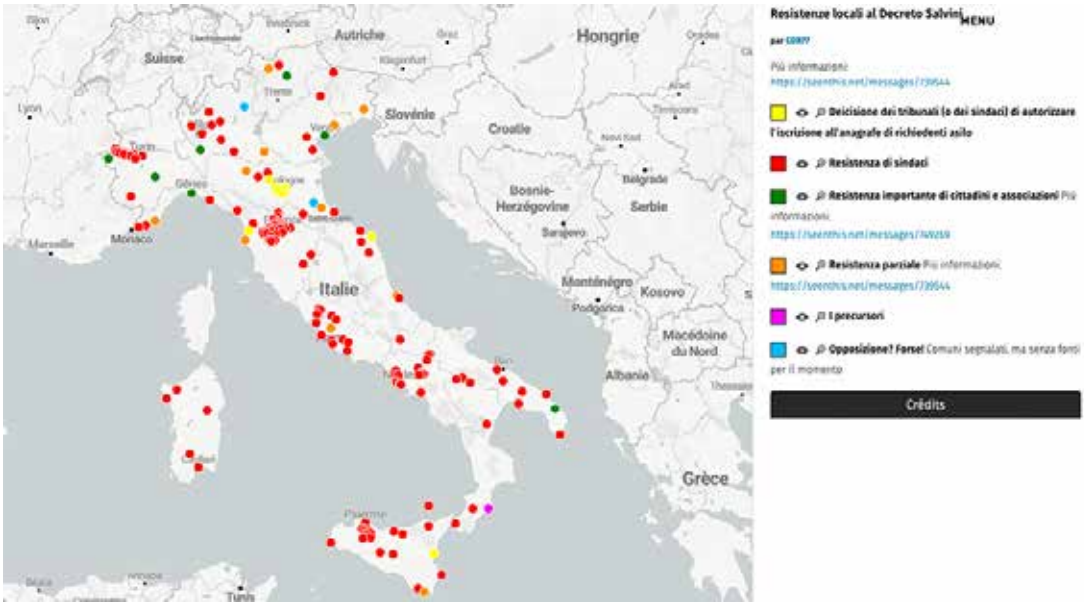

Résistances locales au Décret Salvini. Crédit : Cristina Del Biaggio - https://visionscarto.net

la crise de l'accueil des migrants en 2015, une autre logique est à l'œuvre.

Le tournant sécuritaire pris par les politiques migratoires pousse les villes à prendre position sur la question de l'accueil dans une perspective plus critique. En Europe, la politique de dispersion des demandeurs d'asile, observée sur l'ensemble du territoire et menée par les États, a confronté les collectivités territoriales à la problématique de la prise en charge de ces populations en situation précaire.

Des mobilisations en lien avec la société civile

Ces mobilisations des villes sont très souvent en lien avec les mouvements de la société civile. C'est le cas du réseau de villes sanctuaires en Grande-Bretagne, des Welcoming cities aux États-Unis ou des Seebrücke en Allemagne. En Espagne, l'ONG Open Arms a permis la signature conjointe par des mairies italiennes et

espagnoles, le 9 février 2019, d'un manifeste « pour imaginer de nouvelles stratégies et actions communes à l'intérieur d'une alliance de villes solidaires réaffirmant les droits des personnes sauvées ».

En Italie, lors de la publication du décret « Salvini », qui prévoyait d'interdire l'inscription des demandeurs d'asile sur les registres de l'état civil en octobre 2018, le maire de Palerme appelle à la désobéissance. D'autres villes se rallient à sa position et entament un travail juridique pour contourner les effets les plus néfastes du décret. Ce dernier a écarté 80 000 personnes des dispositifs d'accueil et risque de faire monter à 750 000 le nombre des migrants en situation d'irrégularité en janvier 2021.

De plus en plus mobilisés contre la politique de leur État ou des institutions supranationales, ces réseaux se retrouvent sur une thématique commune : permettre l'accès aux services sociaux à des migrants, quel que soit leur statut juridique.

Auteur

Filippo Furri est doctorant à l'Université de Montréal et membre du réseau Migreurop. Thomas Lacroix est directeur de recherche CNRS à la Maison Française d'Oxford, chercheur associé à Migrinter (UMR 7301) et au Ceri (UMR 7050). Ils sont tous les deux *fellows* de l'IC Migrations.

Pour aller plus loin

Filippo Furri, « Les mairies solidaires: villes refuge, villes rebelles et néo-municipalisme en UE », *Plein Droit*, Gisti, n°115, décembre 2017.

Filippo Furri, « Venise, ville refuge », *Vacarme*, n° 81, automne 2017.

Filippo Furri, « La città rifugio : accoglienza, solidarietà e autonomia », *REMHU - Rev. Interdiscip. Mobil. Hum.*, vol. 26, n° 52, avril 2018.

Thomas Lacroix et Amandine Desille, *International Migrations and Local Governance: A Global Perspective, Migration, Diasporas and Citizenship*, éd. Palgrave MacMillan, 2018.

EN IMAGES

LE RELEVÉ POUR SAISIR LA FABRIQUE DU FOYER AVEC UN ÉTRANGER

LORSQUE DES CITOYENS OFFRENT UN LIEU DE VIE AUX MIGRANTS, LE FOYER SE TRANSFORME EN TISSANT DE NOUVEAUX LIENS. STÉPHANIE DADOUR EFFECTUE DES RELEVÉS POUR ÉTUDIER CES FORMES DE COHABITATION.

ENTRETIEN AVEC STÉPHANIE DADOUR, HISTORIENNE DE L'ARCHITECTURE.

PROPOS RECUEILLIS PAR PERIN EMEL YAVUZ

Stéphanie Dadour, « Le relevé pour saisir la fabrique du foyer avec un étranger. Entretien avec Perin Emel Yavuz », in : Michel Agier (dir.), Dossier « Les villes accueillantes », *De facto* [En ligne], 16 | Février 2020, mis en ligne le 26 février 2020. URL : http://icmigrations.fr/2020/02/24/defacto-016-05/

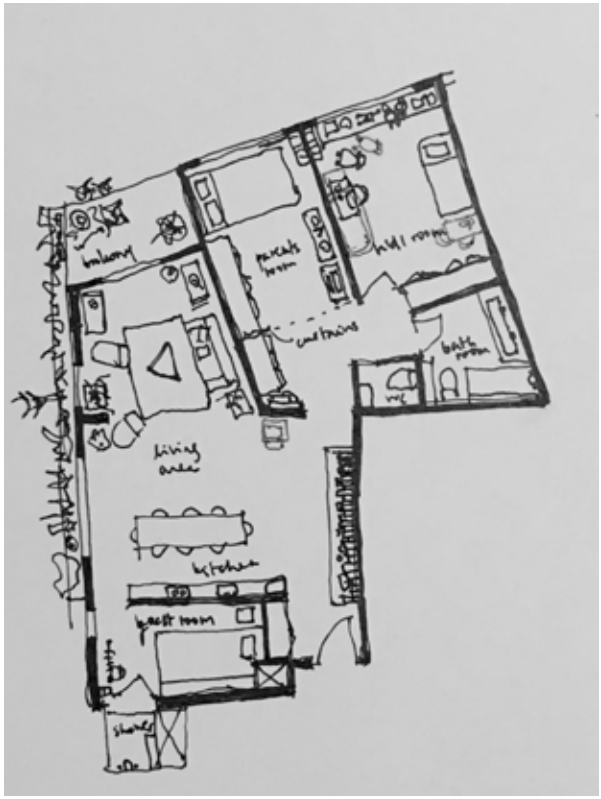

Un relevé habité. Crédit : Stéphanie Dadour

Depuis quelques mois, vous développez un projet intitulé « Habiter avec un étranger : l'accueil des exilés par des citoyens en France ». Quelle est son origine ?

Lorsque la crise des réfugiés a éclaté en 2015-2016, des habitants ont choisi d'ouvrir leur porte pour offrir un lieu de vie à ceux qui en avaient besoin. Des réseaux d'entraide associatifs et informels se sont mis en place pour mettre en relation les personnes prêtes à apporter leur aide et les étrangers arrivés sur le territoire, sans papiers ni hébergement. Cela m'a paru incroyable d'accueillir chez soi, de faire entrer dans son intimité des inconnus qui, pour beaucoup, ont traversé des épreuves extrêmement difficiles. Cet étonnement est le point de départ de mon projet dont l'objectif est d'analyser les rapports qui se tissent entre hébergeurs et hébergés. Comment finalement des personnes qui n'ont pas de liens entre elles peuvent-elles cohabiter?

Est-ce que cette recherche porte sur l'accueil et l'hospitalité?

Je travaille au-delà de ces notions. L'accueil et l'hospitalité caractérisent déjà un type d'hébergement. Un hébergement peut en effet être accueillant ou non, hospitalier ou non. Ce qui m'intéresse, c'est le *home-making*, c'est-à-dire le processus par lequel on « fait maison ». J'étudie les manières dont les hébergeurs et les hébergés construisent ensemble un foyer, sans être une famille.

Qui sont ces hébergeurs et ces hébergés?

À ce stade de ma recherche, j'ai enquêté dans sept foyers à l'Ouest de Paris et dans le Nord-Est parisien. Donc mes premiers résultats sont relatifs en raison de situations très différentes, mais des tendances se dégagent. Les hébergeurs, ce sont madame Tout-le-monde. Ce sont des personnes animées par le *care*, c'est-à-dire la sollicitude, la bienveillance et le soin de l'autre. Ils sont motivés par leur expérience (ils ont vu les camps de fortune), le bouche-à-oreille ou leurs convictions (politique, militante, religieuse…). Pour tous, il y a le désir d'agir avec bon sens et le besoin de ré-humanisation. Les hébergés rencontrés sont des exilés entrés sur le territoire français sans les papiers requis par l'administration, plutôt des mineurs ou des jeunes adultes, en attente de régularisation.

Pour analyser les relations qui se tissent entre hébergeurs et hébergés, le visuel tient un rôle important dans ce projet…

En effet, lorsque j'enquête dans un ménage, je m'appuie sur un questionnaire très factuel qui facilite peu la mise en récit de la cohabitation. Pour favoriser la parole, mais aussi pour mieux me représenter les pratiques au sein du logement, j'ai introduit le dessin à travers le relevé habité — une technique d'analyse entrée dans les écoles d'architecture dans les années 1960-1970 à la suite de travaux sociologiques pionniers de Henri Raymond et de ses collègues[1] sur l'habitat dans

[1] Henri Raymond *et al.*, *L'Habitat pavillonnaire*, Paris, CRU, 1966 (réédition aux Éditions L'Harmattan, 2001).

les zones pavillonnaires. Je prends également des photos qui tiennent lieu de constats.

Pour les gens, le dessin a quelque chose de fascinant qui déclenche la discussion. On peut alors commencer par le récit d'une journée-type : où prenez-vous le petit déjeuner ? Où dormez-vous ? Etc. Je me souviens d'un hébergé, M., qui ne répondait que par oui ou non à mes questions. Mais, lorsque j'ai fait le relevé, il s'est emparé du crayon, a commencé à dessiner et à raconter les écarts entre sa vie ici et sa vie dans son pays. Donc le dessin est un outil qui permet de parler et aussi de dépasser les mots lorsqu'ils manquent. Mais le crayon peut aussi bloquer l'entretien parfois notamment en situation d'analphabétisme.

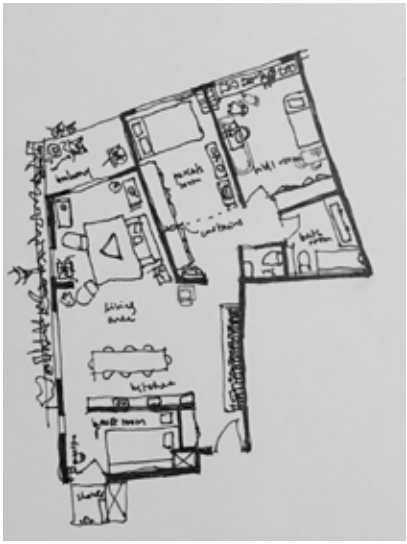

Les zones en vert indiquent les espaces où A. K., l'hébergé, se sent à l'aise. Crédit : Stéphanie Dadour

Prenons cet exemple de relevé. Est-ce que vous pouvez le décrire ?

Ici, les espaces où l'hébergé, A. K., se sent à l'aise dans l'habitation sont colorés en vert. Le code graphique permet de visualiser comment le *home-making* se construit dans et par l'espace. D'autres couleurs sont prévues pour les membres de la famille.

Ce foyer est composé des parents et de deux enfants qui dorment dans les deux chambres (en haut du plan). A. K. occupe la chambre, dotée d'une salle d'eau, à côté de la cuisine (en bas du plan). Il dispose d'un canapé-lit et de quelques tablettes le long du mur pour ranger ses affaires. On y trouve le portrait de sa maman que ses hôtes ont fait agrandir pour lui. Comme le montrent les photos, l'hébergé s'en tient strictement à cet espace, dont il prend soin, sans toucher au reste comme en témoigne la poussière sur les bibliothèques en hauteur. Les affaires qu'il ne peut ranger sur les tablettes sont rassemblées en tas dans un coin de la chambre. C'est révélateur de négociations qui se font dans le non-dit : A. K. a compris que l'espace qu'on lui avait donné était l'espace libre et il fait avec pour que son adaptation au sein de la famille se passe au mieux. De la même façon, il ne laisse rien traîner dans le reste de l'appartement mais il y a d'autres espaces privilégiés.

On voit que la table de la cuisine est un espace clé de la vie de la maison mais avec des pratiques différentes selon le repas de la journée : le matin, A. K. prend son petit déjeuner isolé à l'extrémité gauche et se rapproche le soir pour être tous ensemble. Dans le salon, il a son fauteuil préféré ; dans la salle de bain familiale, il utilise librement la machine à laver.

La chambre des enfants est aussi un espace qu'il investit. Au sein de ce foyer, tout ce qui relève de l'affect ne peut pas passer entre le jeune et les adultes qui l'hébergent. Ici, le lien passe par les enfants avec lesquels il adopte le rôle du grand frère.

C'est le dessin qui me permet de poser des questions et d'extraire l'histoire que ces gens construisent ensemble.

Est-ce qu'une image de l'accueil peut se dessiner à travers ces relevés ?

Cette recherche me pose beaucoup de questions. Il faut d'abord considérer le dispositif de l'enquête et des rapports asymétriques entre les différents

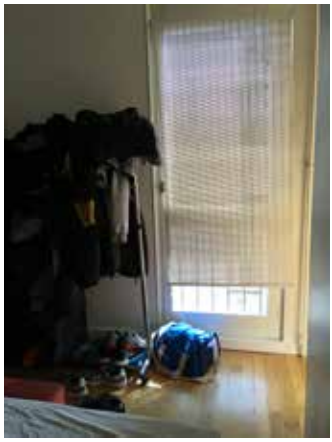

Installation d'A. K. dans l'espace qui lui est donné
Crédit : Stéphanie Dadour

acteurs (hébergeurs, hébergés et chercheur) qui peuvent biaiser les discours. Par exemple, une personne hébergée, peut-elle vraiment critiquer une situation dont elle dépend ?

Ne me considérant pas comme une productrice d'images, j'envisage ces relevés comme le moyen de saisir où, à quel moment et comment se fabriquent les liens pour faire foyer entre des personnes qui n'ont pas de lien au départ. Je suis vigilante à la réception que l'on pourrait en faire et y voir à tort un hommage à la « fabrique du vivre ensemble », selon l'expression consacrée par les politiciens, là où l'État, sous leurs responsabilités, faillit à ses obligations en matière d'hébergement. En ce sens, il est peut-être préférable que ces relevés soient des annexes qui peuvent être montrées ou non.

Cela ne m'empêche pas de penser que cette forme d'accueil est bien plus formatrice que l'hébergement en gymnases, hôtels, ou autres bulles. En tant qu'outils, ces relevés rendent compte de l'importance des rapports humains au quotidien et de la proximité. On peut y voir un appel à redéfinir le rôle de chacun, à imaginer une gouvernance à échelle humaine capable de gérer cette question avec le soutien de l'État.

L'auteure

Stéphanie Dadour est maîtresse de conférences à l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble. Elle est membre du laboratoire de recherche Les Métiers de l'Histoire de l'Architecture, édifices-villes-territoire (MHAevt, Grenoble) et chercheuse associée au laboratoire Architecture, Culture, Société (XIXe-XXIe siècle) de l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais. Elle est *fellow* de l'Institut Convergences Migrations.

Pour aller plus loin

Paolo Boccagni, *Migration and the Search for Home. Mapping Domestic Space in Migrant's Everyday Lives*, Palgrave Macmilan, 2017.

Sandra Laugier, « L'éthique du care en trois subversions », *Multitudes*, vol. 42, n°3, 2010, p. 112-125.

Gerbier-Aublanc, Marjorie et Évangeline Masson Diez. « Être accueilli chez l'habitant : de l'hébergement-épreuve à la cohabitation-tremplin pour les migrants », *Rhizome*, vol. 71, n°1, 2019, p. 51-60.

Marie Van Effenterre, « L'usage des relevés de l'espace habité dans les enquêtes collectives de l'ISU et du CRH 1965-1990. Le devenir patrimonial d'un fonds documentaire en sociologie urbaine », Lab & doc, 12/02/2019. URL : https://labedoc.hypotheses.org/5533

Pinson, Daniel. « L'habitat, relevé et révélé par le dessin : observer l'espace construit et son appropriation », *Espaces et sociétés*, vol. 164-165, n°1, 2016, p. 49-66.